

Chastre, le 12 décembre 2008

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation nous avons l'honneur de convoquer
M. e... R... ..
pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le
mardi 23 décembre 2008, à 20 heures à la Maison communale, 71 avenue du
Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2008 : approbation (vote)
2. Urbanisme et aménagement du Territoire
 - a) Schéma de structure : adoption (vote)
 - b) Permis d'urbanisme HOORELBEKE-KERKOUCHE (rue de la Boulette):
Cession de terrain après aménagement d'un trottoir : décision (vote)
3. Finances communales : mise à disposition d'un douzième provisoire : décision (vote)
4. Plan triennal : rue de Corsal - rue de Mellery : auteurs de projet et coordinateur santé-sécurité : cahiers des charges : arrêt (vote)

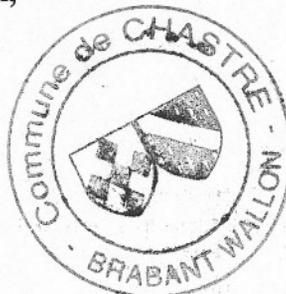
HUIS CLOS

5. Personnel enseignant : désignations : ratification (vote)

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Par ordonnance :



Le Bourgmestre,

C. JOSSART